

Le 20 JUIN 1926

La 1^{ère} Maintenance, et la naissance du Labarum

Au lendemain de cette grande et fastueuse manifestation, en janvier 1927, la Maintenance nouvellement créée, publia son premier bulletin trimestriel, ancêtre de notre Labarum, intitulé: « L'Arc en Ciel » avec ces quelques mots en introduction :

« Gage de l'alliance divine, un arc-en-ciel est par excellence un symbole de paix religieuse, de fraternité sociale et de victorieuse espérance.

Pour répondre à la demande de notre Grand Maître, il nous semble important de reprendre de larges extraits de ce 1^{er} numéro, pour servir l'histoire, mais aussi pour montrer combien l'actualité en est toujours éclatante.

« L'Arc en Ciel, un tel symbole, au milieu des discordes de leur temps, des guerres féodales et des pernicieuses hérésies, les grands Saints du XIII^e siècle, Saint François d'Assise, Saint Dominique, Saint Bonaventure, Fondateurs des ces mutualités d'esprit chrétien qu'on appelle les Tiers Ordres laïques et les Confréries de Pénitents, l'ont fait briller sur la Chrétienté d'un incomparable éclat.

Dans sa très modeste sphère, notre bulletin « l'Arc-en-Ciel », organe de la « Fédération des Confréries de Pénitents du Midi, maintenance et frairie générale des Pénitents de Langue d'Oc », s'honorera d'être et de rester l'humble et fidèle reflet de la sublime pensée de fraternité chrétienne de ces grands Saints du Moyen Age.

Puisque notre imagination le conçoit comme un arc-en-ciel, nous inscrirons à sa base les deux impressionnantes dates que nos frères les Pénitents gris d'Avignon » ont si brillamment célébrées l'an dernier par les inoubliables fêtes du VII^e Centenaire de leur Confrérie :

1226- 1926.

Il les unira l'une à l'autre.

Notre « Arc-en-Ciel » multicolore symbolisera de plus l'union en un seul faisceau de nos confréries de toutes couleurs.

Pont mystique entre deux époques, entre le passé et le présent, il sera encore la communion sainte des communes énergies de nos Confréries vivantes.

Notre bulletin sera enfin leur verbe leur voix connue et familière ».

A la suite de cette introduction est publié la lettre du Conseil d'Administration de la Fédération envoyée à tous les évêques de la région du Midi dont voici les passages les plus marquants :

Monseigneur,

En 1907, dans une circonstance solennelle, à la suite d'un Congrès des Œuvres catholiques du Diocèse de Montpellier, une des grandes figures de l'Episcopat français, celui qui devait être quelques années plus tard, le Cardinal de Cabrières, parlant au clergé et aux fidèles de son Diocèse, s'exprimait ainsi au sujet de nos antiques Confréries de Pénitents :

« Nous pensons qu'on ferait sagement en maintenant les coutumes et les usages des Associations de Pénitents, si on leur rappelait leurs pieuses origines, et si on leur offrait un

but de charité ou de zèle, plus en rapport avec les temps où nous vivons. Pourquoi ces Associations ne se rajeuniraient-elles pas en se donnant et en donnant à ceux qui les composent un but plus voisin des conditions de la vie contemporaine ?

Une vieille romance, entendue dans notre jeunesse, faisait chanter cette phrase un peu naïve :
« Ne pouvant rien créer, il ne faut rien détruire. »

« Prenons cet axiome pour une vérité et disons bien haut que, dans les chose de Dieu, s'il y a des évolutions extérieures qu'il faut tolérer ou même accepter, il y a aussi un fond qu'il faut savoir toujours respecter, utiliser et appliquer. Les hommes ne changent qu'en apparence ; ils sont au-dedans ce qu'ont été leurs plus lointain devanciers, ce que seront leurs arrière-neveux. Dès lors, profitons de tout ce que les âges écoulés nous ont transmis et faisons en bénéficier notre temps. »

Ces conseils, d'une sagesse si pondérée, n'ont pas eu le sort de vaines paroles. La Dévote et respectable Confrérie des Pénitents Blancs de la ville épiscopale du Saint Evêque les considéra comme un ordre qu'elle s'efforça d'accomplir avec discipline et avec zèle. L'activité nouvelle de la Confrérie Mère eut entre autres résultats celui de provoquer dans diverses circonstances des réunions ou des manifestations religieuses de Pénitents, d'un caractère régional. Ce furent les Congrès de Pomerols (Hérault) où fut créer « le Bulletin des Pénitents Blancs de Montpellier », paru avec succès jusqu'à la guerre ; l'assemblée tenue à l'occasion de la rentrée triomphale du Cardinal à son retour de Rome ; le Cinquantenaire de la Mutualité Sainte-Foy et son banquet de 500 couverts ; et enfin en 1913, le Pèlerinage constantinien des Pénitents du Midi à Saint Trophime d'Arles où, en présence de S.G. Monseigneur Bonnefoy, Archevêque d'Aix, le grand Cardinal Protecteur et le grand Mistral, Prieur honoraire, échangèrent, dans ce cadre digne d'un si beau geste, une symbolique accolade.

De toutes ces réunions, où se retrouvaient et fraternisaient les Pénitents, naquit le légitime désir d'une organisation permanente regroupant nos Confréries.

Au cours des splendides fêtes du VIIe Centenaire de la Fondation par Louis VIII, de la dévote et Royale Compagnie des Pénitents Gris d'Avignon, l'idée fut reprise par M. Joseph Amic, Premier Maître de cette antique Confrérie. La première Assemblée Générale du Congrès des Pénitents du 20 juin 1926 se constitua par une commission regroupant tous les Prieurs et Premiers Maîtres présents sous la présidence de Pierre Roussel, Prieur des Pénitents blancs de Montpellier.

C'est au nom de cette Commission que nous avons le très grand honneur de soumettre à Votre Grandeur le plan d'action qu'elle a formé.

La Commission compte s'inspirer des enseignements pleins de sagesse du Cardinal de Cabrières et des réalisations qui les ont déjà suivies.

De l'étude des « pieuses origines » des Confréries de Pénitents il résulte que, nées peut être de l'antique Confrérie des Gonfalons du pape qui déjà florissait à Rome en 1202, elles se rattachent tout au moins par leur esprit aux Tiers Ordres laïques des grands Saints du XIIIe siècles, saint François d'Assise et saint Dominique.

Elles ont été de tout temps des Fraternités religieuses, des Mutualités catholiques, poursuivant l'admirable idéal d'offrir à leurs membres un double secours mutuel à la fois spirituel, s'étendant jusqu'à l'au-delà, et temporel, s'appliquant à toutes les souffrances de la vie humaine.

S'il en est ainsi le rapprochement souhaité par le regretté Cardinal entre leurs traditions séculaires et « les conditions de la vie contemporaine » a trouvé sa formule : le maintien de cette mutualité intégrale.

Nos Confréries doivent se considérer dans le présent comme les héritières de ce double patrimoine de piété et de fraternité chrétiennes. Nous leur demanderons de maintenir et de faire fructifier ce fonds commun de vertus chrétiennes et d'actes de solidarité charitable qui leur a été légué par nos pères de façon à le transmettre à nos descendants.

Nos Confréries sont dans le sens le plus large du mot des « Fondations pieuses ».

Ce sont des « Fondations pieuses » que les Chapelles qu'elles possèdent en vertu d'acte de propriété, de jouissance ou d'usage et qu'elles ont assumé la charge de conserver, d'administrer et d'embellir.

« Fondations pieuses » le culte qui y est célébré, les dévotions particulières qui s'y rattachent, les réunions pieuses qui s'y tiennent, les fêtes et processions rituelles qu'y ramènent de mémorables anniversaires, les manifestations religieuses traditionnelles, parfois si touchantes et si particulièrement édifiantes qui s'y sont fidèlement perpétuées à travers les siècles.

« Fondations pieuses » encore les avantages spirituels et les Indulgences nombreuses sont nos Confréries ont été enrichies par les Evêques ou les Souverains Pontifes.

« Fondations pieuses » enfin, dans un sens plus strict, les obligations funéraires que certaines Confréries assument, les Messes ou Neuvaines de Messes, assurées à leurs membres par des conventions particulières ou par des Règlements sanctionnés par l'autorité épiscopale.

Nous les engagerons à se souvenir de ce caractère, à être une maintenance de toutes nos pieuses Fondations, et à devenir « même un instrument légal ».

Quelque restrictive de la liberté d'association que soit pour certaines catégories d'associations la loi du 1^{er} juillet 1901, elle est suffisante pour leur permettre et leur antiquité même, présage de leur pérennité, est une garantie morale qui s'ajoute à cette garantie légale.

Notre plus récente fête est la célébration du VII^e Centenaire. Comme on le faisait justement remarquer, quelle institution humaine encore vivante peut-elle célébrer une existence aussi prolongée ?

Moins immatériels sont les effets de notre tradition de solidarité catholique.

L'individualisme à outrance prôné par les philosophes du XVIII^e siècle et les Doctrinaires de la Révolution française a été, à l'épreuve, unanimement condamné par la société contemporaine.

Elle a dû reconnaître la nécessité, la fécondité et la beauté de ce principe d'association que pendant plus d'un siècle elle a tenu pour malfaisant et délictueux.

En s'éloignant des théories de Voltaire et de J.J. Rousseau – deux saints laïques- elle s'est fatalement rapprochée- parce que les seuls vrais- de celles de saint François d'Assise et de saint Dominique, ces deux grands précurseurs, ces deux glorieux ancêtres de la Mutualité moderne.

Les Confréries de Pénitents qui n'ont jamais changé (pas même en apparence) se retrouvent ainsi aujourd'hui avec la société moderne, détrompée sinon encore repentante, sur ce même terrain qui a toujours été le leur : celui de la solidarité humaine, de leur entr'aide commune et de la fraternelle mutualité.

Nous montrerons à nos Confréries l'effort qu'elles peuvent réaliser en ce sens. Nous leur conseillerons, non de se transformer en de banales sociétés de Secours Mutuels, ce qui serait pour elles renoncer à leur idéal traditionnel et par conséquent dégénérer, mais de créer entre leurs membres des Mutualités conformes à la Loi du 1^{er} avril 1898 conditionnées par la préalable association religieuse des cœurs et l'œuvre chrétienne à accomplir.

Nous donnerons de tels conseils, Monseigneur, sans porter aucune atteinte à l'autonomie et à l'indépendance de nos Confréries. Nous les laisserons absolument libres de proposer à l'activité de leurs membres tous autres buts que leur inspireraient « leur charité ou leur zèle » suivant les circonstances particulières du milieu dans lequel elles sont appelées à vivre. Nous

suivrons avec un fraternel intérêt toutes leurs tentatives, nous seconderons toutes leurs initiatives pourvu qu'elles soient imbues de l'esprit chrétien.

Comme moyen d'action de la Fédération projetée, nous comptons créer un « Bulletin trimestriel » et organiser si possible des Assemblées régionales périodiques.

Le Bulletin sera un trait d'union entre nos Confréries. IL fera mieux connaître notre long passé historique. Il rendra compte de la vie actuelle de nos associations. Il établira entre elles un courant d'idées profitables et sauvera peut-être plus d'une de la lassitude et du découragement.

Nos réunions périodiques seront l'occasion de l'établissement entre nous de rapports personnels et d'échanges de vues. Elles revivifieront la tradition de nos pèlerinages et de nos processions. Ces dernières peuvent être très belles (nous venons d'en avoir un éclatant exemple) en se déroulant dans des propriétés privées. Mais il y a encore des Communes en France qui ont plus que d'autres le sens de la vraie liberté. Nous saurons nous en souvenir à l'occasion.

Avant de nous mettre à l'œuvre et de donner à nos Confréries une orientation religieuse et sociale quelle qu'elle soit nous avouons que nous n'avons ni qualité propre ni autorité suffisante pour le faire selon notre seule volonté. Nos évêques sont nos chefs particulièrement favorisés des lumières d'en Haut.

Aussi notre premier devoir était il de leur exposer très filialement comme nous venons de le faire ce que nous projetons d'accomplir.

A la majesté d'outre tombe des paroles du vénéré Cardinal de Cabrières nous vous demandons, Monseigneur, d'ajouter la consécration de cette haute autorité spirituelle actuellement vivante et agissante qui la vôtre.

Nous sollicitons très humblement votre approbation pour nos projets que nous vous supplions d'honorer, si vous le jugez bon, de vos encouragements et de fortifier de votre Bénédiction que nous vous prions d'étendre à nos modestes personnes.

Daignez agréer, Monseigneur, l'humble hommage de notre profond respect et de notre entier dévouement.

(Suivent les signatures de tous les membres du Conseil d'administration)

Les réponses des Evêques n'ont pas tardé, encourageantes et pleines de sollicitudes pour cette démarche chrétienne.

Mgr de Llobet, Archevêque d'Avignon fut le premier à répondre, en voici quelques extraits :
« C'est un riche héritage de traditions, de pieux services que possède chacune de vos associations méridionales de Pénitents. Comme vous vous plaisez à le rappeler, le vénéré Cardinal de Cabrières aimait, il y a tantôt vingt ans, à célébrer leurs mérites et à signaler l'utilité qu'aujourd'hui encore leur organisation pouvait présenter.... Aussi comment ne pas approuver votre projet d'unir par des liens fraternels les diverses Confréries de Languedoc et de Provence, d'animer à nouveau, s'il en est besoin, leur vie religieuse et d'accommoder aux usages de nos jours les services qu'elles rendent à leurs membres.... »

L'évêque de Montpellier :

« Je ne puis qu'applaudir à votre projet de fédération des Confréries de Pénitents de Languedoc et de Provence. Ces vénérables institutions d'une époque de foi profonde ont tenu au milieu des bouleversements humains, fidèles à leurs traditions de piété et de charité. Qu'elles soient fières de ce glorieux passé ! Désireuses de se survivre et de s'adapter, selon le précieux conseil de mon éminent prédécesseur, le Cardinal de Cabrières, aux circonstances actuelles, elles trouveront dans l'union le moyen de réaliser ce programme de vie.... »

L'évêque du Puy :

« Votre initiative répond tout à fait à mes vœux personnels. Au cours de mes premières visites pastorales, bien souvent, du haut de la chaire, j'ai proclamé mes sympathies profondes et mon admiration pour les Confréries de Pénitents qui gardent, dans les paroisses, les traditions de la foi et de la charité fraternelle....Je me plaindrais à voir dans vos associations qui ont toujours pratiqué la dévotion spéciale du T.S. Sacrement par leurs veilles, leurs processions, et la récitation du Saint Office, la réalisation des ces « confraternitates sanctissimi sacramenti » demandées, dans toutes les paroisses, par le nouveau Code.... Votre projet de confédération doit dépasser le Languedoc et le Provence et s'étendre au Velay et au Gévaudan. L'esprit de foi ardente de ces régions chrétiennes enrichira magnifiquement le patrimoine commun.... »

L'évêque de Perpignan :

« De tout cœur je bénis votre projet... Ces Confréries, qui ont fleuri sur les ruines entassées par la grande Révolution, sont un reste précieux du passé, de ce passé religieux de notre France que le très éminent Cardinal de Cabrières a aimé d'un amour si ardent.... »

L'évêque de Rodez et de Vabres :

« La lecture de votre appel ...m'a vivement intéressé. Si, en effet, pouvait revivre chez nous, avec sa forme, ses costumes et insignes archaïques, cette institution révélatrice de la foi et de la religion de nos pères, il n'est pas douteux que par elles nos traditions catholiques ne fussent remises en grand honneur »

L'évêque d'Aix, Arles et Embrun :

« Bien volontiers j'approuve votre dessein de faire revivre à Aix, en lui donnant du lustre et en augmentant le nombre de ses membres, la vieille et si connue Confrérie des « Bourras », et , de regrouper en une Fédération les Confréries...Ces traditions d'un passé de foi et de charité sont les trésors des peuples et des provinces. Les perdre est toujours un désastre. Les retrouver et les mettre au niveau des possibilités de l'heure actuelle afin qu'à nouveau elles réunissent les âmes et les cœurs est une œuvre louable et utile... »

L'évêque d'Auch :

« J'ai reçu la communication que vous avez bien voulu m'adresser. Son exposé, si emprunt d'esprit chrétien, me fait vivement regretter de n'avoir pas chez nous de Confréries de Pénitents tels qu'ils me sont révélés par l'exposé que vous faites de Confrérie de notre Provence... »

L'archevêque d'Albi :

« Bénit votre projet de Fédération. Il a le regret de ne pas en posséder dans son diocèse. Il leur donnerait volontiers le conseil de suivre votre pensée... »

Avec l'ensemble de ces propos et de ces encouragements, nous venons de découvrir, pour certains, les acteurs et les actes fondateurs de notre Maintenance. Il nous a semblé important de relater cet événement et de le donner à la lecture et à la méditation de chacune de nos Confréries.

Le 1er Maître des Pénitents Gris

P. CANCE